

MAIRIE D'OLARGUES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Début de la séance : 17 :heures

Présents : Marcel ALMES – Pascal RIQUIN – Fabienne GENOD-HUMBERT – Jean-Marc HUMBERT – Jean ARCAS – Jean-Claude BRANVILLE – Nicole BENEZECH – Elyane JULIEN/CAUMETTE - Pierre-Marie GUIRAUD

Absents représentés : Romain SANDOVAL donne procuration à Pascal RIQUIN
Jacques PLANES donne procuration à Jean-Marc HUMBERT
Jean-Benoit ARCAS donne procuration à Pierre-Marie GUIRAUD

Absents excusés : Bill FOSTER – Alban CARRETERO

Secrétaire de séance : Fabienne GENOD-HUMBERT

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du CM du 8 décembre 2021
 - 2) Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34
 - 3) Autorisation de la commune d'Olargues à destination du CEP (comité environnement et patrimoine) à prendre en charge l'opération de restauration de la bannière de l'Orphéon.
 - 4) Demande d'inscription d'un itinéraire dans l'intérêt communautaire
 - 5) Tarifications de la location des salles municipales
 - 6) Engagement des études pour les travaux à l'école primaire
 - 7) Engagement des études pour les travaux, avenue de Pampelune concernant l'assainissement
 - 8) Approbation compte de gestion 2021 budget principal
 - 9) Vote du compte administratif 2021 budget principal
 - 10) Affectation du résultat 2021 budget principal
 - 11) Vote subvention exploitation pour le budget assainissement
 - 12) Vote des admissions en non-valeur 2022 budget principal
 - 13) Vote des subventions 2022
 - 14) Vote des ICNE 2022 budget commune
 - 15) Vote des provisions pour risques 2022 budget principal
 - 16) Vote des amortissements 2022 budget principal
 - 17) Vote des taux d'impositions 2022
 - 18) Vote du budget primitif 2022 budget principal
 - 19) Approbation compte de gestion 2021 budget assainissement
 - 20) Vote du compte administratif 2021 budget assainissement
 - 21) Affectation du résultat 2021 budget assainissement
 - 22) Vote des admissions en non-valeur 2022 budget assainissement
 - 23) Vote des ICNE 2022 budget assainissement
 - 24) Vote des amortissements 2022 budget assainissement
 - 25) Vote du budget primitif 2022 budget assainissement
 - 26) Questions diverses
-

Mr le maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

1) Approbation du compte rendu du CM du 8 décembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 12 Contre : 0

2) Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34

L'Adhésion se ferait auprès de l'organisme retenu par le CDG34.

Pour 3 ans. Résiliable chaque année, ce qui laisse une certaine liberté.

Pour : 12

3) Autorisation de la commune d'Olargues à destination du CEP (comité environnement et patrimoine) à prendre en charge l'opération de restauration de la bannière de l'Orphéon.

Le conseil municipal autorise le CEP à prendre en charge l'opération de restauration de l'Orphéon

Pour : 12

4) Demande d'inscription d'un itinéraire dans l'intérêt communautaire

La communauté de communes a suggéré qu'il y ait un chemin par commune. Un projet est en cours. La communauté de communes doit rencontrer un élu pour avancer sur le projet. La représentante de la comcom vient la semaine prochaine pour parcourir ce chemin et le valider.

Pour : 12

5) Tarifications de la location des salles municipales

Proposition :

- Salle des composites & salle du peuple : 60 €/jour
- Salle polyvalente : 150 €/jour
- Chèque caution : 300 €
- Associations à jour : gratuit pour la 1^{ère} manifestation. Payant comme ci-dessus ensuite.

Pour : 12

6) Engagement des études pour les travaux à l'école primaire

La mairie est propriétaire des murs de l'école. Plusieurs réunions ont été organisées entre les différents acteurs.

Il faut prioriser les travaux sur le bâtiment : des travaux sont à réaliser rapidement ; ils seront exécutés pendant les vacances de printemps.

Mr le maire rappelle qu'un représentant de la mairie doit être présent à chaque conseil d'école.

Il conviendra de préciser le périmètre d'action de chaque acteur. Le conseil doit autoriser les élus à lancer la recherche d'organisme.

Pour : 12

7) Engagement des études pour les travaux, avenue de Pampelune concernant l'assainissement

L'avenue de Pampelune n'est pas desservie complètement par l'assainissement. Quelques maisons sont reliées à un réseau qui n'est pas repris dans l'assainissement collectif. Du fait de la configuration de la rue, nous avons demandé l'avis à notre prestataire.

SUEZ a donc, délégué une personne qui a fait le diagnostic et qui a proposé des solutions. Il faut donc engager des études pour mener à bien ce chantier. Si on veut finir au 2^{ème} trim 2023. Il faut engager la procédure maintenant, pour monter les dossiers de demande de subventions.

Pour : 12

8) Approbation compte de gestion 2021 budget principal

Lecture des documents est donnée ; pour rappel, les documents sont consultables en mairie.

Le compte de gestion 2021 – budget principal est validé à l'unanimité.

Pour : 12

9) Vote du compte administratif 2021 budget principal

Mr le Maire quitte la salle.

Le compte administratif 2021 – budget principal est validé à l'unanimité.

Pour : 12

10) Affectation du résultat 2021 budget principal

L'affectation des résultats positifs constatés est adoptée à l'unanimité.

Pour : 12

11) Vote subvention exploitation pour le budget assainissement

La subvention d'exploitation pour le budget assainissement est adoptée à l'unanimité.

Pour : 12

12) Vote des admissions en non-valeur 2022 budget principal

Une partie a été passée l'année dernière. Il restait à apurer les années jusqu'à 2020. 6 200 € sont passés en admission en non-valeur cette année.

Pour : 12

13) Vote des subventions 2022

Sur la vie associative, nous avons prévu un budget de 6 320 €.

16 associations sont à jour. Les associations qui ne sont pas à jour ne peuvent pas prétendre à des subventions.

Les associations qui bénéficient d'un local permanent ne peuvent bénéficier de subventions.

Pour : 12

14) Vote des ICNE 2022 budget commune

Le montant des Intérêts Courus Non échus est adopté à l'unanimité.

Pour : 12

15) Vote des provisions pour risques 2022 budget principal

La règle fixée par la trésorerie est que « 5 % du montant des loyers doit être provisionné ».

Le montant des provisions pour risques pour le budget principal 2022 est adopté à l'unanimité

Pour : 12

16) Vote des amortissements 2022 budget principal

Le montant de 12 950 € en amortissement pour le budget principal 2022 est adopté à l'unanimité.

Pour : 12

17) Vote des taux d'impositions 2022

La proposition est de reconduire les taux à l'identique. Le conseil décide de ne pas augmenter les taux pour 2022.

Pour : 12

18) Vote du budget primitif 2022 budget principal

Le 1^{er} adjoint fait état des principaux postes de charges & et de recettes.

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

Pour : 12

19) Approbation compte de gestion 2021 budget assainissement

Le budget assainissement – compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 12

20) Vote du compte administratif 2021 budget assainissement

Mr le Maire sort de la salle.

L'approbation du compte administratif 2021 du budget assainissement, est proposé au conseil.

Ce budget est adopté à l'unanimité

Pour : 12

21) Affectation du résultat 2021 budget assainissement

L'affectation du résultat 2021 du budget assainissement est adoptée à l'unanimité.

Pour : 12

22) Vote des admissions en non-valeur 2022 budget assainissement

Le montant des admissions en non-valeur pour 2022 sur le budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Pour : 12

23) Vote des ICNE 2022 budget assainissement

Le montant des ICNE du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Pour : 12

24) Vote des amortissements 2022 budget assainissement

Le montant des amortissements 2022 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Pour : 12

25) Vote du budget primitif 2022 budget assainissement

Le budget primitif 2022 du budget assainissement est adopté à l'unanimité

Pour :12

26) Questions diverses

Pour l'Ukraine :

Une association d'Olargues (Auto-Cross) a déjà procédé à un acheminement de biens, de médicaments ; les besoins sont plus financiers actuellement. La communauté de communes a également procédé à une récolte et à un acheminement auprès de centres de collecte.

Est-ce que la mairie participe financièrement ?

Mr le maire propose 500 €. Cette somme sera attribuée à une association (à définir) qui s'occupera de transmettre l'argent à un organisme.

Pour : 12.

Rencontre avec des artisans qui veulent se positionner sur Olargues, sur le Campotel. Des études seront donc nécessaires pour la destruction.

Le conseil autorise Mr le maire à diligenter un ou des cabinets d'étude.

Pour : 12

Opération arbres

Le département a validé notre projet. Les essences d'arbre ont été retenues.

Le conseil délibère et valide cette proposition.

Pour : 12

Carte communale :

Notre dossier a été accepté à la majorité par la commission

Eclairage public & extinction de l'éclairage nocturne :

Une commission constituée d'élus et de citoyens s'est réunie plusieurs fois.

1^{ère} phase : TEST. Arrêt de l'éclairage nocturne à partir du 1^{er} mai 2022. Pour l'extinction sur les routes départementales, il faut l'autorisation du Département dans le cadre d'une convention. Il serait opportun de se renseigner auprès de leur service pour connaître la signalisation.

- Phase test pour 4 mois à partir de 1 h du matin
- Période d'été : extinction à partir de 1 h du matin sans rallumer.

Le conseil valide cette 1^{ère} phase test.

La communauté de communes a demandé un **référent par commune** pour valider les documents touristiques. Jean-Claude BRANVILLE se propose.

Fête de la brouette

Elle aura lieu le 8 mai 2022.

Quid des droits de place ?

39 € pour la fête à la brouette. C'est l'association LA LOCO-MOTIVE qui porte l'évènement.

La communauté de communes a proposé un **spectacle de cirque**, mais la troupe cherche une grande salle.

Par contre, la date retenue est le 12 juin et ceci pose un problème, car c'est le jour des élections législatives. On leur propose la halle des sports.

Un élu demande où nous en sommes pour satisfaire à l'**obligation de numérotter les habitations**.

Un élu se renseigne sur les **bornes de recharge** pour les véhicules électriques.

Un élu informe que 2 lampadaires sur le plan du verdier n'ont toujours pas été changés.

Fin de la séance à 20 h.

